


Juillet 2013

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE

DIX-NEUVIÈME SESSION

TROISIÈME SEMAINE AFRICAINE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE

WINDHOEK, RÉPUBLIQUE DE NAMIBIE
30 septembre - 4 octobre 2013

**Thème: Développement des secteurs forestier et de la faune sauvage pour
une contribution effective à la sécurité alimentaire et au développement**

LE BRACONNAGE ET LE COMMERCE ILLICITE DES PRODUITS FAUNIQUES: IMPLICATIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE

Contexte

1. Il a de tous temps été reconnu que le braconnage et le commerce illicite de la viande de brousse constituent une menace grave pour les populations fauniques des forêts d'Afrique de l'ouest et du centre. Il est estimé que ces activités illicites ont entraîné une crise de la conservation dans ce biome et elles ont également été qualifiées de syndrome des forêts vides. Dans le biome de savane des régions orientales et australes de l'Afrique, cette question n'a certes pas fait l'objet d'une telle publicité. Toutefois, des études récentes ont confirmé qu'il s'agit d'un problème de plus en plus important même dans ces régions et que le braconnage et le commerce de la viande de brousse sont une menace considérable pour la faune sauvage des zones de savane qui n'est pas moins grave que celle pesant sur le biome forestier¹ (Lindsey et al., 2012).

2. En outre, les impacts du braconnage sont susceptibles de s'exacerber à l'avenir étant donné la demande croissante de viande de brousse et d'autres produits fauniques pendant que l'offre baisse dans plusieurs zones, occasionnant ainsi une forte pression sur les populations fauniques.

3. En plus des impacts écologiques graves, la chasse illicite peut avoir de sérieux impacts économiques et sociaux négatifs. Les conséquences économiques incluent des conséquences négatives

¹ Lindsey et al., 2012. Illegal hunting and the bushmeat trade in savannah Africa: drivers, impacts and solutions to address the problem. Panthera/Zoological Society of London/Wildlife Conservation Society report, New York. 74 pages.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

majeures sur les industries de la faune sauvage qui peuvent exclure toute option d'élaboration d'affectations durables des terres axées sur la faune sauvage. Les conséquences sociales incluent les incidences négatives à long terme sur la sécurité alimentaire qui se traduisent par la perte d'un approvisionnement potentiellement durable en protéine de viande grâce à la chasse légale, la perte d'emplois dans le secteur du tourisme et la perte du patrimoine faunique. La portée et la gravité de la menace sont telles que sans une intervention d'urgence, l'Afrique perdra l'une de ses ressources les plus précieuses sur de grandes étendues du continent.

4. Les données sur la portée et la valeur économique de la viande de brousse et d'autres produits fauniques sont rares. Cela est en partie dû à la nature secrète de cette activité. Néanmoins, même la viande de brousse obtenue illégalement contribue aux économies et à la sécurité alimentaire quoique ces contributions soient souvent non durables et largement éclipsées par les conséquences négatives graves d'une perte imminente des ressources fauniques. En outre, la plupart des formes de braconnage sont un moyen superflu et inefficace d'utiliser la faune sauvage qui ne couvre qu'une partie infime de la valeur des ressources qu'elle détruit.

5. Des efforts urgents sont nécessaires pour sensibiliser les décideurs et les communautés internationales et des donateurs sur la gravité et l'urgence de la menace que constituent la chasse et le commerce illicite de la viande de brousse. L'inaptitude à régler ce problème aura des conséquences tragiques pour la conservation de la faune sauvage et de la biodiversité en Afrique, rendra impossible l'option de développement que représente l'utilisation durable de la faune sauvage et aura des impacts négatifs à long terme sur la sécurité alimentaire. Tous ces impacts auront des implications négatives pour le développement économique en Afrique.

Les facteurs déterminants et l'ampleur de la chasse illicite et du commerce de la viande de brousse

6. Les facteurs de la chasse illicite de la faune couvrent un champ large qui part de l'obtention de la viande destinée à la consommation directe (subsistance) et/ou au commerce communautaire immédiat, à la vente dans les centres urbains ou même sur les marchés internationaux. Selon les rapports, le braconnage est de plus en plus commercial dans la plupart des régions en réponse à l'accroissement des populations humaines.

7. Les principaux facteurs du braconnage et du commerce illicite de la viande de brousse sont les suivants:

- Une demande croissante de viande de brousse dans les zones rurales et urbaines;
- L'empiètement par l'homme sur les zones de la faune sauvage;
- Un système pénal inadéquat et la non-application des réglementations;
- Le manque de moyens d'existence alternatifs;
- L'insuffisance des sources alternatives de nourriture;
- Le caractère ambigu des droits sur la faune sauvage ou les terres, et/ou les avantages insuffisants découlant de l'utilisation légale de la faune sauvage;
- L'instabilité politique, la corruption et la mauvaise gouvernance;
- La demande pour les parties du corps des animaux pour la médecine et les cérémonies traditionnelles;
- Un approvisionnement important en dispositifs de piégeage des animaux.

8. Tous ces facteurs contribuent à accroître les incidents de chasse et de commerce illicites de la viande de brousse dans les pays africains dans des amplitudes variables d'un pays à l'autre en fonction des conditions écologiques, économiques et sociales.

9. Dans plusieurs pays, le commerce de la viande de brousse implique de grandes quantités de viande et génère des profits économiques importants. En Tanzanie par exemple, en moyenne 2078 tonnes de viande de brousse d'une valeur de plus de 50 millions de dollars US sont confisquées chaque année (CBD, 2011) et au Mozambique, il est estimé que 182 000 à 365 000 tonnes de viande de brousse d'une valeur de 365 -730 millions de dollars US sont consommées chaque année (Barnett, 1998). Les estimations relatives à la récolte de viande de brousse en Afrique centrale sont encore plus

élevées: Gabon: 49 000 tonnes; République centrafricaine: 59 000 tonnes, Cameroun: 234 000 tonnes, République du Congo: 189 000 tonnes et République démocratique du Congo: 1,7 millions de tonnes (Fa et al., 2003; CBD, 2011).

10. Dans plusieurs pays, la valeur économique du commerce de la viande de brousse dépasse celle des formes légales d'exploitation de la faune sauvage. Toutefois, une comparaison avec l'ampleur de l'utilisation légale de la faune sauvage n'est pas particulièrement révélatrice. D'abord, le commerce illicite de la viande de brousse n'est pas viable et donc les estimations de son ampleur ne représentent que des instantanés reflétant la situation des populations de faune sauvage à un moment donné. Deuxièmement, les formes légales d'utilisation de la faune sauvage sont sous-développées dans la plupart des pays et si elles étaient exploitées à travers le tourisme, la chasse au trophée, les animaux vivants et la vente légale de viande, elles pourraient potentiellement dépasser de loin la valeur du commerce illégal. En Afrique centrale par exemple, la valeur du commerce illicite de la viande de brousse a été estimée à 42 – 205 millions de dollars US par an (Davies, 2002) alors qu'en Afrique du sud et en Namibie, deux pays dans lesquels l'exploitation légale des terres axée sur la faune sauvage est développée, l'industrie du gibier pratiquée sur les terres privées rapporte respectivement plus de 912 millions et 166 millions de dollars US par an, en plus des revenus importants obtenus de la faune sauvage sur les terres relevant du domaine étatique et communal (Barnes et al., 2010 ; Lindsey et al., 2012). En outre, contrairement aux revenus du commerce illicite de la viande de brousse, les recettes produites par l'exploitation légale des terres axée sur la faune sauvage sont durables. Cependant, l'ampleur du commerce de la viande de brousse démontre l'étendue de la menace et l'enjeu en termes d'élaboration d'options alternatives de moyens d'existence durables pour les populations concernées.

11. Le braconnage est une mauvaise forme d'exploitation de la faune sauvage en raison du gaspillage considérable qu'il occasionne; de ses impacts graves sur les populations causés par le manque de sélectivité du sexe/âge de la récolte; de l'ignorance des valeurs touristiques, de trophée ou d'existence des animaux abattus, et souvent des prix bas de la viande de brousse. Au Zimbabwe par exemple, les braconniers capturent moins de 1% des ressources fauniques qu'ils détruisent (Lindsey et al., 2012). Grâce à une récolte efficace, réglementée et sélective, l'élevage de la faune peut potentiellement produire des quantités suffisantes de viande de manière durable. Plusieurs ongulés africains sont polygynes et si les chasseurs pouvaient viser en particulier les mâles de ces espèces, ils pourraient récolter des quantités de viandes plus importantes avec un minimum d'impacts sur les populations.

12. Les affectations des terres axées sur la faune sauvage produisent un ensemble plus varié d'avantages de la faune sauvage que ceux dérivés uniquement de la viande. Le potentiel de génération de revenu de la chasse au trophée, de l'écotourisme et de la vente des sous-produits tels que les peaux et la viande est la raison pour laquelle les utilisations des terres axées sur la faune sauvage ont supplanté la production animale sur de larges étendues de terres privées dans les régions semi-arides de l'Afrique australe (Child, 2000). Le tourisme et la chasse au trophée décuplent les revenus de la production d'herbage, permettant aux utilisations des terres axées sur la faune de produire des profits réguliers dans les divers régimes pluviaux qui caractérisent une grande partie du biome de savane (Bond et al., 2004).

13. À l'occasion d'un atelier régional sur la chasse et le commerce illicites de la viande de brousse dans la région de la SADC organisé conjointement par la FAO et le Secrétariat de la SADC à Johannesburg en octobre 2012, l'accent a été mis sur la coordination et l'engagement entre les secteurs sans lesquels l'utilisation et le commerce illicites de la viande de brousse se poursuivront et les efforts visant à promouvoir l'utilisation légale seront limités. Les États Membres ont discuté des opportunités d'interventions visant à réduire et/ou empêcher la chasse et le commerce illicites de la viande de brousse et qui exploitent en même temps le potentiel du gibier à contribuer à la sécurité alimentaire générale de la région, et à reconnaître le potentiel économique plus important de la faune sauvage comme forme d'affectation des terres aux avantages multiples.

14. Les États membres ont reconnu qu'une nouvelle approche multisectorielle et unifiée est nécessaire pour gérer la menace croissante de l'utilisation et du commerce non durables qui sous-utilisent dans une grande mesure la ressource viande de brousse et menacent la viabilité de projets de

développement clés qui mettent l'accent sur l'amélioration des moyens d'existence à travers l'utilisation légale de la faune sauvage (par exemple la chasse au trophée, le tourisme photographique et l'approvisionnement en produits naturels). L'utilisation non durable menace également les écosystèmes naturels dont dépendent les populations humaines.

Points à considérer

15. La Commission pourrait inviter les pays à:
 - Reconnaître le problème de la chasse et du commerce illicites des produits fauniques et la valeur réelle et complète de la faune sauvage pour les économies locales et nationales et pour la sécurité alimentaire et traduire cette valeur dans des politiques appropriées et des allocations budgétaires plus conséquentes;
 - Promouvoir des mécanismes innovants y compris des partenariats entre les secteurs public et privé afin de responsabiliser les communautés et renforcer leurs capacités dans le domaine de la gestion participative de la faune pour combler leurs besoins en matière de sécurité alimentaire et de moyens d'existence, et pour assurer que ceux qui paient le prix de la cohabitation avec la faune sauvage en bénéficient le plus;
 - Assurer la coordination et l'engagement intersectoriels dans la gestion de l'utilisation et du commerce illicites de la faune sauvage et de ses produits en encourageant l'utilisation légale et durable;
 - Dans la mesure du possible, harmoniser les politiques et réglementations relatives à l'utilisation et au commerce de la faune et de ses produits afin d'améliorer la coopération et l'application de la loi au niveau transfrontalier;
 - Développer les options juridiques et créer un environnement politique et fiscal favorable pour la production durable et légale de la viande de brousse pour satisfaire la demande et accroître les bénéfiques produits par cette denrée;
 - Promouvoir la planification efficace de l'utilisation des terres pour la protection de la faune sauvage ainsi qu'une affectation des terres compatible avec les infrastructures afin de réduire la chasse et le commerce illicites de la viande de brousse;
 - Développer des mécanismes de suivi des caractéristiques et facteurs de l'exploitation et du commerce illicites de la faune sauvage, fournir les informations vitales manquantes et rassembler et partager les informations et les conclusions des recherches afin d'éclairer et de guider les interventions de gestion.
16. Le Comité pourrait recommander que la FAO, en collaboration avec les membres du Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune, apporte son appui aux pays dans les domaines suivants :
 - Élaboration de stratégies de réduction de la chasse et du commerce illicites de la viande de brousse;
 - Renforcement des capacités des communautés et des parties prenantes locales pour la gestion participative de la faune sauvage et appui aux politiques et législations propices relatives à la faune sauvage;
 - Développement d'affectations durables des terres axées sur la faune sauvage en vue de générer des avantages de la faune sauvage et produire de la viande de brousse de façon légale;
 - Collecte et partage d'informations et de données sur l'utilisation et la vente illicites des produits fauniques, participation à l'analyse de ces informations dans le but d'éclairer et d'encourager les mesures politiques et les interventions stratégiques;
 - Amélioration des capacités nationales à suivre et évaluer les contributions de la faune sauvage à la sécurité alimentaire et à l'économie nationale.

RÉFÉRENCES:

Barnes et al., 2010. An economic valuation of the impact of climate change on agricultural and natural resources land uses in Namibia. Environmental Economic Programme, International Institute of Environment and Development, London, UK.

Barnett, R., 1998. Food for Thought: The Utilisation of Wild Meat in Eastern and Southern Africa, TRAFFIC East/Southern Africa, Nairobi.

Bond, I et al., 2004. Private land contribution to conservation in southern Africa, in: Child, B (Ed.), Parks in Transition: Biodiversity, Rural Development, and the Bottom Line. Earthscan, London.

Child, B., 2000. Making wildlife pay: converting wildlife's comparative advantage into real incentives for having wildlife an African savannah, in: Prins, H., Grootenhuys, J. And Dolan, T. (Eds.), Wildlife conservation by sustainable use. Kluwer Academic Publishers, Netherlands, pp. 335-388.

Davies, G., 2002. Bushmeat and International Development. Conservation Biology. 16, 587-589.

Fa, J.E., et al., 2003. Bushmeat and food security in the Congo Basin: linkages between wildlife and people's future. Environ. Conserv. 30, 71.

Lindsey et al., 2012. Illegal hunting & the bushmeat trade in savanna Africa: drivers, impacts& solutions to address the problem. Panthera/Zoological Society of London/Wildlife Conservation Society report, New York. 74 pages.